

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Rapport annuel

2023-2024



Premier's Council on Disabilities

Conseil du premier ministre pour les
personnes handicapées

Rapport annuel 2023-2024**publié par le :**

Conseil du premier ministre pour
les personnes handicapées
Province du Nouveau-Brunswick
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Canada

Couverture :

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Photocomposition :

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Imprimerie et reliure :

Services d'impression du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)

Coordonnées :

Conseil du premier ministre pour
les personnes handicapées
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Téléphone : 506-444-3000
Numéro sans frais (au N.-B.) : 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcd-cpmph@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil

ISBN 978-1-4605-3905-7 (version bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-3906-4 (version anglaise en ligne)

ISBN 978-1-4605-3907-1 (version française en ligne)

ISSN 0825-8201

Table des matières

Section	Page
Message du président et de la directrice générale, 2023-2024	1
Membres du Conseil, 2023-2024	3
Personnel du Conseil, 2023-2024	3
Mandat	4
Faits saillants, 2023-2024	6
Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick – <i>Une voie responsable vers l'égalité des chances!</i>	6
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 28 mai au 3 juin 2023 – « <i>Accessibilité = Inclusion</i> »	7
Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2023	7
Réunions du conseil d'administration	8
Clients	8
Réunions, présentations et collaboration avec le gouvernement	9
Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif	12
Comités et groupes de travail	13
Langues officielles	13
États financiers	14

Janvier 2025

L'honorable Susan Holt
Première ministre
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Madame la Première Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Respectueusement soumis,



Patrick Losier
Président



Nick Taggart
Président par intérim

Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel 2023-2024 du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées (ci-après, le Conseil ou le CPMPH).

Le CPMPH continue de travailler pour réaliser la vision d'un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

Tous les membres du CPMPH sont déterminés, enthousiastes et bien informés au sujet des obstacles auxquels font face les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Forts de leurs expériences variées dans toutes les régions de la province, ils offrent une vaste perspective et une compréhension approfondie des enjeux auxquels est confronté ce segment toujours croissant de la population. Cette expérience collective, conjuguée à la contribution de solides partenaires communautaires, a permis au CPMPH de continuer d'offrir les mêmes conseils opportuns et de grande qualité sur lesquels le gouvernement s'est appuyé depuis la création du CPMPH en 1982.

Le CPMPH souhaite féliciter le gouvernement pour ses efforts visant l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité et souligner le travail du comité spécial sur l'accessibilité. La législation est une étape importante et attendue depuis longtemps pour créer une société plus accessible et plus inclusive pour le nombre important de personnes du Nouveau-Brunswick vivant avec un handicap. Une loi sur l'accessibilité protégera non seulement les droits et la dignité des personnes handicapées, mais créera aussi une société plus équitable pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Parmi les autres faits saillants de cette année, mentionnons que le CPMPH a une fois de plus coordonné la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick à la fin mai et au début juin et qu'il a organisé un événement pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies en décembre. De plus, le CPMPH a publié le deuxième rapport de situation sur le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick – Une voie responsable vers l'égalité des chances.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier tous les membres et le personnel du CPMPH de leur expertise et de leur passion à l'égard du travail du CPMPH. Nous tenons aussi à remercier toutes les parties prenantes de continuer à faire partie de la conversation.



Patrick Losier
Président



Nick Taggart
Vice-président/président par
intérim

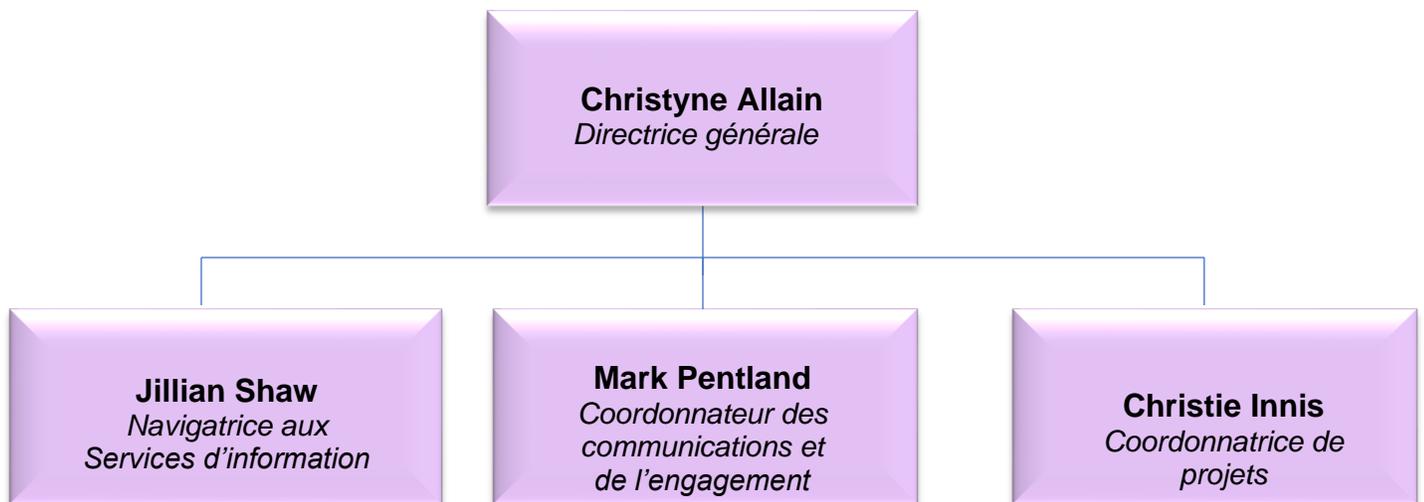


Christyne Allain
Directrice générale

Membres du Conseil, 2023-2024

Patrick Losier	Président – mandat terminé le 19 juin 2023
Nick Taggart	Représentant régional (Fredericton) et vice-président/président par intérim
Brigitte Lapointe	Représentante d'une association provinciale
Heather Chandler	Représentante d'une association provinciale
Connie Melanson-Savoy	Représentante du public en général
D ^{re} Kanza Hashmat	Représentante du public en général
Margaux Savoie-Connolly	Représentante du public en général
Marc LeBlanc	Représentant régional (Bathurst)
Cassie Hall	Représentante régionale (Kent)
Kailha Winter-Smith	Représentante régionale (Burton)
Michèle Ouellette	Représentante régionale (région d'Edmundston)
Shabeer Amirali	Représentant régional (région de Moncton)

Personnel du Conseil, 2023-2024



Vision d'avenir : Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

Mission : Nous offrons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

À cette fin :

- Nous appuyons de vive voix la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle.
- Nous fournissons des recherches, des conseils et une orientation à la première ministre et au gouvernement.
- Nous éduquons et nous sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes.
- Nous bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques.
- Nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq objectifs du Conseil sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l'égard du CPMPH. En s'appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra générer des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Le Conseil a travaillé à déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision d'avenir et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu'il pourra mettre en œuvre dans l'immédiat.

Mandat

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et d'échange d'information chargé de donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Il relève directement de la première ministre du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil représente toutes les personnes handicapées de la province (y compris leurs défenseurs et leurs proches, ainsi que les personnes représentées par d'autres organisations, celles qui tombent entre les mailles du filet et celles qui choisissent de ne pas être affiliées à une autre organisation).

Le Conseil est un guichet unique pour les renseignements clés sur les handicaps dans la province, ce qui comprend l'accès à divers répertoires de services. En outre, il appuie les personnes handicapées et les aiguille vers plus de 500 organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été

décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

La *Loi créant le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- Donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées.
- Porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées.
- Encourager :
 - la prévention des situations entraînant un handicap;
 - les possibilités d'embauche des personnes handicapées, ainsi que l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- Recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes en ce qui concerne la condition des personnes handicapées.
- Entreprendre des recherches sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées et recommander des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les associations bénévoles, les entreprises privées et les universités.
- Recommander des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées.
- Aiguiller des personnes vers des organismes gouvernementaux, des organisations bénévoles, des entreprises privées, des universités et des particuliers, ainsi que consulter, collaborer et saisir ces derniers de toute question ayant une incidence pour les personnes handicapées.
- Créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil.
- Proposer des mesures législatives, des plans d'action et des mesures visant à améliorer la condition des personnes handicapées.
- Publier les rapports, les études et les recommandations qu'il considère comme nécessaires.
- Tenir à jour l'information sur les sujets liés aux personnes handicapées et sur tout service ou programme susceptible d'intéresser les personnes handicapées.

Faits saillants, 2023-2024

Deuxième rapport de situation relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap

Cette année, le Conseil a publié son deuxième rapport de situation relatif au **Plan d'action pour les personnes ayant un handicap du Nouveau-Brunswick : Une voie responsable vers l'égalité des chances!**

Publié en juillet 2020, le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap est une stratégie pluriannuelle qui comprend 43 recommandations axées sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, les mesures de soutien aux personnes handicapées, l'accessibilité, le transport, les loisirs et le mieux-être.

Le Conseil est heureux de signaler que des progrès importants ont été réalisés pour donner suite à bon nombre des recommandations du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap. Le Conseil a été particulièrement encouragé par les mesures prises pour explorer l'élaboration future d'un projet de loi provincial complet sur l'accessibilité.

Le rapport de situation met en évidence plusieurs mesures qui ont été prises, notamment :

- Un comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a été créé. Il est chargé de consulter les parties prenantes et les ministères concernés par la communauté des personnes handicapées et de faire rapport à l'Assemblée législative en formulant des recommandations.
- Le comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a publié un rapport provisoire qui a incité le gouvernement à commencer à travailler sur un cadre législatif pour consultation, qui sera suivi d'un projet de loi.
- Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale de 2021, un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes handicapées offerts par le ministère du Développement social, y compris le soutien au revenu. Le groupe de travail se compose de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du CPMPH et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont eu une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes handicapées.
- Le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du Programme d'égalité d'accès à l'emploi, a reçu l'approbation d'une subvention fédérale d'environ 190 000 \$. Ces fonds serviront à mettre en œuvre un projet d'une durée d'un an visant à créer davantage de possibilités d'emploi au sein du gouvernement provincial pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles ou développementales.

Le Conseil continuera de collaborer étroitement avec les ministères du GNB à la mise en œuvre des recommandations découlant de ce plan d'action. Les parties prenantes seront également consultées concernant les moyens de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées, pour améliorer la vie des personnes handicapées.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 28 mai au 3 juin 2023 – « Accessibilité = Inclusion »

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) est organisée, chaque année, pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public, en vue de promouvoir un soutien accru pour les personnes handicapées, et ce, quel que soit leur handicap ou leur âge. La campagne de cette année a comporté des activités en personne, des concours et des activités, ainsi que des annonces sur les réseaux sociaux et à la radio, des messages d'intérêt public, des communiqués et des affiches pour promouvoir la SSSPH.

Parmi les activités de cette année, mentionnons le coup d'envoi du 28 mai à Tracadie-Sheila, coanimé par Vie Autonome Péninsule Acadienne, l'événement *Gaming for All : Joystick Build for Adaptive Gaming* (jeux vidéos pour tous – fabrication de manettes adaptées) organisé au Crowne Plaza de Fredericton, ainsi que le défi provincial annuel Marche et roule. L'activité Marche et roule comportait une composante virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19. Le personnel du Conseil a aussi collaboré avec Timbres de Pâques pour promouvoir la Journée du chandail rouge le 31 mai. La Société Neil Squire a fourni un grand soutien bénévole afin de créer une autre campagne réussie pour le Nouveau-Brunswick.

À l'occasion de la SSSPH 2023, Cassandra Pitchford s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise chaque année à une personne handicapée du Nouveau-Brunswick qui est inscrite à un programme reconnu offert par l'un des établissements d'enseignement postsecondaire de la province.

La télévision du comté de Charlotte a reçu le Prix de reconnaissance des employeurs du Conseil pour son travail continu dans le secteur de l'emploi des personnes handicapées. Gregory Zed a reçu le Prix provincial en reconnaissance de son service remarquable à la collectivité et de son rôle dans des initiatives de santé mentale visant à améliorer la vie des personnes handicapées.

Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2023

Chaque année, le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées organise une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies. Le thème de 2023 était « ***Unis dans l'action pour sauver et réaliser les ODD pour, avec et par les personnes handicapées*** ».

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée des Nations Unies. Au fil des années, des activités ont été organisées dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'inclusion des

personnes handicapées et les mesures nécessaires pour favoriser une plus grande équité.

Cette année, le CPMPH s'est associé à la Société Neil Squire (SNS) pour organiser une activité de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. L'activité de cette année, « Adapter les jouets pour les enfants handicapés », visait à créer des jouets adaptés aux enfants handicapés. L'équipe « Fabricants pour le changement » a dirigé l'activité de la technologie d'assistance et a pu adapter et donner de nombreux jouets à des enfants à l'occasion des Fêtes. Il s'agissait d'une activité en personne lors de laquelle la directrice générale du CPMPH a prononcé le mot d'ouverture. Timbres de Pâques et du personnel du Centre Stan Cassidy, qui a reçu des dons d'une activité antérieure, ont aussi dit quelques mots, et Charles Levasseur de la SNS a pris la parole.

Réunions du conseil d'administration

Au cours de la période 2023-2024, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles, abordant divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- l'accompagnement des élèves handicapés dans le système éducatif;
- l'accompagnement des personnes autistes et les services qui leur sont offerts;
- la législation relative aux animaux d'assistance;
- les problèmes associés à un accès limité des personnes handicapées au transport;
- les problèmes de santé mentale;
- la mise à jour du rapport de situation relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap;
- la loi sur l'accessibilité du Nouveau-Brunswick;
- les programmes d'accès aux mesures de soutien et à l'équipement pour les personnes handicapées;
- la législation relative aux programmes de traitement involontaires de la consommation de substances;
- la législation relative à la prise de décision appuyée et à la représentation;
- les normes d'emploi et les salaires des personnes handicapées;
- l'adoption d'une optique d'analyse des politiques en fonction des besoins des personnes handicapées;
- la réforme de l'aide sociale;
- l'accessibilité des loisirs;
- l'accessibilité des élections;
- autres.

Clients

Cette année, le personnel a répondu à plus de 400 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits des personnes handicapées. Ce chiffre reflète une légère augmentation du nombre de demandes par rapport à l'année précédente. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courriel, mais aussi lors de rencontres en personne tout au long de l'année. Le plus grand pourcentage de demandes provenait

de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a essentiellement aidé les clients à trouver des programmes et des services appropriés qui répondent à leurs besoins.

Le CPMPH maintient également l'accès en ligne à des répertoires d'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. En 2023-2024, ces répertoires ont fait l'objet d'une mise à jour. Le travail a été réalisé pour améliorer l'accessibilité de ce service et la facilité d'accès à celui-ci. Parmi les nombreuses ressources comprises dans le répertoire, mentionnons les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et l'aide financière.

Réunions, présentations et collaboration du CPMPH avec le gouvernement

- *Cabinet de la première ministre (directrice générale)*
 - Réunion avec les responsables des politiques afin de discuter d'un éventuel projet de loi sur les transports en commun pour les personnes vivant avec un handicap visuel.
 - Travail avec le Cabinet de la première ministre pour la rédaction du message de la première ministre à l'occasion de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.
 - Participation, avec la première ministre, aux travaux liés au budget principal à l'Assemblée législative.

- *Bureau du Conseil exécutif (BCE)*
 - Communication constante avec le BCE concernant les prochaines nominations de membres du conseil et du président.
 - Réunions hebdomadaires avec deux membres du personnel pour fournir des commentaires et des renseignements au sujet de la loi sur l'accessibilité.
 - Participation à la première réunion du groupe de travail interministériel sur l'accessibilité.
 - Réunions pour discuter de plusieurs politiques et processus, comme le processus de nomination au sein des organismes, des conseils et des commissions (OCC), le rapport annuel, la législation, etc.
 - Travail sur différentes versions du protocole d'entente (PE) avec Normes d'accessibilité Canada.
 - Réunion au sujet de la loi sur l'accessibilité avec la sous-ministre adjointe et la secrétaire du greffier.

- *Ministère du Développement social*
 - Réunions bimensuelles avec le gestionnaire des mesures de soutien.
 - Réunions mensuelles pour faire part des nouvelles.
 - Participation à des réunions avec le comité du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap.
 - Réunions bimensuelles de suivi avec le Ministère.

- Réunion pour discuter de la formulation et de la législation aux fins de la réforme de l'aide sociale.
 - Formulation de commentaires à l'intention du Ministère concernant la conception et les textes du portail des services de soutien aux personnes handicapées.
 - Réunions pour faire part de commentaires sur des définitions et des politiques (entre autres choses) concernant le nouveau modèle d'aide sociale.
 - Présentations sur le travail du Conseil à l'intention du personnel du Ministère.
 - Réunion avec la direction et les cadres supérieurs des politiques du Ministère afin de commenter diverses propositions.
 - Participation à une séance d'information au sujet du nouveau Programme de prêt d'équipement adapté et de mobilité (PPEAM).
 - Participation, en compagnie du personnel du Ministère, à une réunion sur la prise de décisions éthiques concernant les clients du Ministère.
 - Réunions avec le groupe de travail sur les services de soutien aux personnes handicapées.
- *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
 - Participation aux réunions bihebdomadaires pour faire le point sur les projets d'intérêt commun.
- *Ministère de la Santé*
 - Présentation au Ministère de problèmes, de questions et de préoccupations concernant la santé mentale.
- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
 - Réunion avec le Ministère pour discuter de la révision de la politique 322.
 - Réunion avec le sous-ministre concernant l'aide à l'éducation dans les districts anglophones.
 - Participation au lancement du cadre d'éducation à la carrière et à l'événement de planification stratégique.
 - Rencontre avec Timbres de Pâques et le Ministère pour discuter de la Journée du chandail rouge.
- *Élections Nouveau-Brunswick*
 - Commentaires sur les mesures d'adaptation en matière d'accessibilité dans les bureaux de scrutin.
 - Adhésion au nouveau comité consultatif sur les mesures d'adaptation pour les élections.
 - Réunion avec la directrice générale pour discuter de l'accessibilité durant les élections.
- *Réseau de santé Horizon*
 - Participation à des réunions du groupe de travail sur les communications et

l'engagement du Réseau de santé Horizon.

- *Ministère des Ressources naturelles*
 - Traitement des demandes de carte de chasseur pour les personnes handicapées.

- *Ministère des Finances et du Conseil du Trésor*
 - Réunions avec le ministère des Finances au sujet du budget de fin d'année du Conseil.
 - Réunion trimestrielle avec le directeur pour discuter du budget.
 - Réunion pour discuter du partenariat sur des dossiers d'intérêt commun (p. ex. la loi sur l'accessibilité et la révision du Programme d'égalité d'accès à l'emploi).
 - Participation de deux membres du personnel du CPMPH à une séance de formation sur la gestion de l'information.

- *Emploi et développement social Canada*
 - Rencontre avec des représentants d'Emploi et Développement social Canada pour discuter de façons de faire la promotion du régime enregistré d'épargne-invalidité.

- *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*
 - Réunions avec la Commission concernant la législation relative aux animaux d'assistance.

- *Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux*
 - Rencontre avec le personnel du Ministère pour discuter de la législation relative aux animaux d'assistance.

- *Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux*
 - Participation aux appels des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant les ministres responsables des services sociaux.
 - Participation aux appels du Réseau des Bureaux de la condition des personnes handicapées et des conseils des premiers ministres.
 - Participation à des appels organisés par le Forum ouvert sur l'accessibilité.
 - Participation à des appels du Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur les personnes handicapées.
 - Participation au Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.
 - Réunions avec Normes d'accessibilité Canada.
 - Participation à une réunion d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un guide concernant les logements adaptables, y compris le calcul des coûts associés.
 - Présence et présentation au nom du GNB lors du Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité.
 - Rencontre de deux membres du personnel avec la dirigeante principale de l'accessibilité du gouvernement fédéral.

- Participation, en compagnie de Normes d'accessibilité Canada, à une réunion du groupe de travail sur l'environnement bâti accessible dans les communautés rurales et du Nord.
- Participation à un forum de deux jours organisé par Normes d'accessibilité Canada et prestation de commentaires au nom du Nouveau-Brunswick.
- Examen et rencontre avec Normes d'accessibilité Canada pour discuter d'un PE et d'une loi sur l'accessibilité pour le Nouveau-Brunswick.

Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif

- Société Neil Squire
- Diverses écoles au Nouveau-Brunswick
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Collège Renaissance
- Repenser la capacité
- Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC)
- Inclusion Nouveau-Brunswick
- NB Parks and Trails
- Fredericton Trails Coalition
- Sentier Transcanadien
- Timbres de Pâques
- Université du Nouveau-Brunswick
- Coalition des personnes handicapées du N.-B.
- Institut de recherche sur le travail et la santé
- Ville de Fredericton
- Loisirs Nouveau-Brunswick
- Comité des loisirs pour l'inclusion
- Autism Connections
- Troubles d'apprentissage – Association
- Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Groupe de services-conseils de BDO
- CODAC NB
- Vie Autonome
- Élections Nouveau-Brunswick
- Groupe sur la neurodiversité de l'école Les Éclaireurs
- Indigenous Disability Canada

Comités et groupes de travail 2023-2024

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux répondre aux enjeux liés aux personnes handicapées, dont :

- le Canadian Open Forum on Accessibility;
- le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les questions relatives aux personnes handicapées;
- le Comité consultatif provincial-territorial des personnes handicapées;
- le comité mixte d'hygiène et de sécurité de Place 2000;
- le comité du mieux-être de Place 2000;
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- le Comité consultatif sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick;
- le groupe communautaire des employés handicapés et neurodivergents du GNB.

Langues officielles

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

États financiers
Le 31 mars 2024

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Table des matières
Le 31 mars 2024

	Page
Rapport du vérificateur	
indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4-6



**Bringlo
Feeney**

168, rue Dundonald, bureau 100,
Fredericton (Nouveau-
Brunswick) E3B 0Y8
Téléphone : 506-458-8326
Télécopieur : 506-458-9293

Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la direction de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. Voici, en outre, en quoi cela consiste :

- Cerner et évaluer le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de vérification en réponse à ce risque; et de réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Rapport du vérificateur indépendant, suite

- Acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que celui des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Tirer nos conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation.
- Évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et évaluer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de la vérification.


Comptables professionnels agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 5 décembre 2024

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

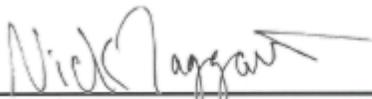
État de la situation financière
Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF FINANCIER		
Frais payés d'avance	16 112 \$	9 489 \$
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>298 751</u>	<u>287 251</u>
	<u>314 863 \$</u>	<u>296 740 \$</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	14 896 \$	29 520 \$
Crédit reporté	<u>6 500</u>	--
	21 396	29 520
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	293 467	267 220
	<u>314 863 \$</u>	<u>296 740 \$</u>

Approuvé

Membres

Membres





Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
Exercice se terminant le 31 mars 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	335 000 \$	335 000 \$	358 953 \$
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	48 000	51 500
	335 000	383 000	410 453
Dépenses			
Salaires et avantages connexes	308 100	269 968	263 223
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	35 001	22 625
Traduction et interprétation	9 500	19 690	14 437
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	10 500	17 999	12 584
Journée des Nations Unies le 3 décembre	-	4 757	4 340
Téléphone	2 750	3 457	3 239
Impression	500	2 342	1 286
Frais postaux	500	1 314	482
Fournitures de bureau	2 400	1 069	391
Réunions du personnel et déplacements	750	557	795
Technologie de l'information (TI) et Internet	-	459	486
Formation et perfectionnement professionnel	-	140	1 130
	335 000	356 753	325 018
Excédent des recettes sur les dépenses	-	26 247	85 435
Excédent accumulé, à l'ouverture	-	267 220	181 785
Excédent accumulé, à la fermeture	-	293 467 \$	267 220 \$

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie
Exercice se terminant le
31 mars 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	323 500 \$	276 657 \$
Encaissements provenant d'autres entités	48 000	51 500
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(371 500)</u>	<u>(328 157)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	-	-
Trésorerie à la clôture	- \$	- \$

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé, et toutes les activités d'exploitation sont traitées par la province du Nouveau-Brunswick.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

1. Nature des activités

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement de la première ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

a) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions destinées à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 99 % de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des ministères concernés.

b) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

c) Régimes de retraite et autres prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a aucunement accès aux surplus des régimes de retraite des employés.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

2. Principales conventions comptables, suite

d) Instruments financiers

L'organisation évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ensuite son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

e) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre entités apparentées

La province du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Province du Nouveau-Brunswick	<u>298 751 \$</u>	<u>287 251 \$</u>

Le montant exigible de la province du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 335 000 \$ (2023 – 358 953 \$). En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement total de 46 500 \$ (2023 – 46 500 \$) et le ministère du Développement social a contribué à un financement total de 0 \$ (2023 – 5 000 \$) pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

La province du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien, dont les services de TI, de réception et de gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être établie de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Compte des salaires accumulés	9 986 \$	11 740
Crédits de congés accumulés	4 910	8 290
Engagements liés au commerce	<u>-</u>	<u>9 490</u>
	<u>14 896 \$</u>	<u>29 520 \$</u>

5. Dépendance économique

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.

6. Instruments financiers

La direction juge que le Conseil n'est exposé à aucun risque significatif découlant de ses instruments financiers.